

ARRETE
Voirie/circulation
Réglementation temporaire de circulation pour cause d'événement circonstanciel

Le Maire de la commune de PLOUNEOUR-MENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure utile en vue d'assurer la sécurité de passage sur les voies publiques ;

Vu la demande d'AXIANS reçue par mail le 8 juillet 2024 ;

Considérant que des travaux de Génie Civil – ouverture de chambre ORANGE sous enrobé – doivent avoir lieu au niveau du 20 rue de la Poste, en agglomération, par l'entreprise AXIANS, et nécessitent des restrictions de circulation ;

arrête

Art. 1^{er} :

Du lundi 29 juillet au vendredi 2 août 2024, de 8h30 à 17h :

- La rue de la Poste, du n° 20 jusqu'à la barrière piétons sera fermée à la circulation des véhicules et des piétons,
- Le stationnement sera interdit au droit du chantier ;

Art. 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise AXIANS conformément à la législation en vigueur. Les utilisateurs devront se conformer à la signalisation en place ;

Art. 3 :

Le Maire, le Secrétaire général, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Pleyber-Christ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- AXIANS RESEAUX D'ACCES BRETAGNE – ZI de Pen ar Forest – 29860 KERSAINT-PLABENNEC,
- Gendarmeries de PLEYBER-CHRIST et de LANDIVISIAU,
- Mairie de PLOUNEOUR-MENEZ.

Pour le Maire, Sébastien MARIE

Pauline Sachvier Kergoat





1:512
0 10 20 m

Copyright DGPIR, tous droits réservés

